

## Assemblée fédérale.

---

Le 18 juin 1883, l'assemblée fédérale de la Confédération suisse s'est réunie pour sa session ordinaire d'été.

Le vice-président du conseil national, M. le Dr Simon *Kaiser*, de Soleure, a ouvert la session par un discours dans lequel il a rappelé avec reconnaissance les services rendus par M. *Chaney*, d'Estavayer (Fribourg), décédé pendant la dernière session.

Le président du conseil des états, M. le landammann *Vigier*, de Soleure, a prononcé le discours d'ouverture suivant.

« Messieurs les députés,

« Vous êtes réunis ici pour votre session ordinaire d'été. Je vous souhaite cordialement la bienvenue.

« Le conseil des états est appelé à terminer, au cours de cette session, des affaires d'une haute importance dont la discussion absorbera tout notre temps et toute notre attention. Ce sont, pour la plupart, des questions du domaine économique. Ce fait n'est pas dû au simple hasard; il est la conséquence d'un principe qui se manifeste régulièrement dans l'histoire universelle et dans le développement des différents états. Aussi bien, n'est-ce pas en Suisse seulement que des aspirations de ce genre ont surgi: la solution des questions économiques s'impose dans tous les états, et cette situation ne date pas d'hier seulement.

« Pour la Suisse, le nombre et l'urgence des problèmes économiques va en augmentant de jour en jour. Il est de notre devoir d'examiner ces problèmes sous toutes leurs faces et d'aviser à remédier aux maux que les diverses modifications de notre état social ont amenés dans leur suite. C'est à cette condition seulement que nous échapperons aux abus et aux dangers qui en découlent et que nous serons à la hauteur des devoirs qui s'imposent

à notre époque. La solution de ces problèmes peut et doit avoir lieu en dehors des préoccupations politiques. Les réformes économiques sont un terrain neutre qui comporte la collaboration de tous les partis.

« A part l'objet régulier de nos délibérations — l'examen du rapport de gestion — nous aurons à liquider, au cours de cette session, l'importante question du *tarif des péages*, question difficile et délicate où s'entrecroisent et se combattent les intérêts les plus divers. Pussions-nous réussir à trouver la solution qui réponde le mieux aux intérêts généraux de notre pays. La question des tarifs est connexe avec celle des traités de commerce. Nous aurons cette fois à nous occuper de celui avec l'Italie.

« Nous aurons aussi à discuter le projet de loi sur le *contrôle de la comptabilité des chemins de fer*. Vous avez repoussé le rachat des lignes aux conditions prévues par les actes de concession. Vous avez écarté une motion tendant à l'unification de l'exploitation. La première de ces questions était, il est vrai, trop peu préparée, ce qui en rendait la solution impraticable lors même que l'on eût été d'accord sur le principe.

« Vous avez cependant tous, j'en suis certain, la conviction ou du moins le sentiment que l'avenir appartient à une solution qui, d'une manière ou d'une autre, reliera les chemins de fer à l'état, et que l'époque de cette évolution ainsi que la forme dans laquelle elle s'opérera n'est plus qu'une question de temps. Loin de moi l'idée de vouloir lancer la Confédération dans des entreprises aventureuses ou de vouloir par trop engager ses finances. Mais que l'on se décide pourtant à soumettre la question à un examen approfondi et à opérer au moins des réformes partielles, dans le sens des différentes propositions qui ont été déposées. Quoi qu'on fasse, la question reviendra toujours sur le tapis, sous une forme ou sous une autre, et tôt ou tard vous serez *contraints* de la résoudre.

« Au cours de votre dernière session, vous avez adopté une proposition tendant à une modification des tarifs de la compagnie du Central suisse. Au conseil national, un député a déposé une motion réclamant l'établissement de trains de nuit et la régularisation de tout le système des tarifs. Votre commission de gestion vous soumettra de nouvelles propositions tendant à l'unification de l'exploitation. Les industriels, les commerçants suisses, la majeure partie des habitants intéressés à cette réforme réclament avec instance l'amélioration de l'état de choses actuel.

« Un autre objet d'ordre économique figure sur la liste de vos tractanda : *l'assurance des fonctionnaires et employés fédéraux*. Cette question importante trouvera son écho dans d'autres domaines. Il

y a aussi, au nombre de vos travaux, l'importante *enquête économique*, dont le conseil fédéral est saisi en ce moment-ci et qui formera pour l'avenir la base des travaux législatifs sur cette matière. Enfin, vous êtes en présence de votre décision d'affecter un crédit de fr. 150,000 aux besoins de l'agriculture, notamment à ceux des petits propriétaires ruraux. Parmi les *recours* sur lesquels vous êtes appelés à statuer, il y en a plusieurs qui touchent également à des principes d'une importance économique considérable.

« Efforçons-nous de trouver partout les moyens les mieux appropriés à la solution de ces questions, des plus difficiles, je le reconnais; et surtout ne *les ignorons pas*. Et que toutes nos décisions s'inspirent du premier de tous les principes: travailler pour le bien de notre peuple ».

Les citoyens dont les noms suivent ont été nouvellement élus membres du *conseil national* dans les divers arrondissements électoraux ci-après, savoir :

- Dans le 22<sup>me</sup> arrond. M. Paul *Æby*, banquier, de Fribourg, élu le 3 juin 1883, en remplacement de M. François *Chaney*, d'Estavayer, décédé;
- » 30<sup>me</sup> » » Rodrigue-Albert *Kunkler*, avocat, de St-Gall, élu le 10 juin 1883, en remplacement de M. Arnold-Otto *Æpli*, de St-Gall, nommé ministre suisse à Vienne.
- » 33<sup>me</sup> » » Pierre-Théophile *Bühler*, de Davos (Grisons), juge d'appel à Fideris, élu le 10 juin 1883, en remplacement de M. J.-Hermann *Sprecher*, à Coire, démissionnaire;
- » 39<sup>me</sup> » » Jean-Jacques *Schümperlin*, de Kreuzlingen (Thurgovie), président du tribunal de district audit lieu, élu le 17 juin 1883, en remplacement de M. le D<sup>r</sup> *Deucher*, de Steckborn, nommé conseiller fédéral;
- » 42<sup>me</sup> » » Louis *Chausson-Loup*, de Noville et Rennaz, notaire à Rennaz (Vaud), élu le 27 mai 1883, en remplacement de M. David *Joly*, à Villeneuve (Vaud), démissionnaire;
- » 42<sup>me</sup> » » Louis *Paschoud*, de Lutry (Vaud), avocat à Lausanne, élu le 27 mai 1883, en remplacement de M. Antoine *Vessaz*, à Lausanne, démissionnaire;

- Dans le 43<sup>me</sup> arrond. M. Louis *Déglon*, de Courtilles (Vaud), président de tribunal audit lieu, élu le 27 mai 1883, en remplacement de M. A. *Jordan-Martin*, à Moudon (Vaud), démissionnaire ;
- » 43<sup>me</sup> » » Donat *Golaz*, de l'Abbaye, notaire à Orbe (Vaud), élu le 27 mai 1883, en remplacement de M. Lucien *Décoppet*, à Yverdon (Vaud), démissionnaire ;
  - » 43<sup>me</sup> » » Jacques-François *Viguerat*, de Donneloye (Vaud), conseiller d'état à Lausanne, élu le 27 mai 1883, en remplacement de M. Paul *Wulllièmoz*, à Payerne, démissionnaire ;
  - » 44<sup>me</sup> » » Adrien *Thélin*, de Bioley-Orjulaz, négociant à La Sarraz (Vaud), élu le 27 mai 1883, en remplacement de M. Henri *Ogney*, à Aubonne (Vaud), démissionnaire.

Au conseil des états, les nouveaux membres qui se sont présentés sont les suivants :

- Pour Fribourg : M. Alphonse *Théraulaz*, conseiller d'état, de Fribourg ;
- » Neuchâtel : » Jean *Berthoud*, avocat, de Neuchâtel.

Les bureaux des deux conseils ont été composés comme suit :

#### *Conseil national.*

- Président : M. le Dr Simon *Kaiser*, de Biberist, directeur de banque à Soleure, ancien vice-président ;
- Vice-président : » Georges *Favon*, député, de Genève ;
- Scrutateurs : » Fritz-Ernest *Bühlmann*, député, de Grosshöchstetten (Berne) ;
- » Robert *Durrer*, de Thalwil, landammann, à Stans (Unterwalden-le-bas) ;
  - » Jean *Moser*, préfet, de Klein-Andelfingen (Zurich) ;
  - » Frédéric *Criblet*, ancien receveur, de Grandson (Vaud).

*Conseil des états.*

- Président : M. Walthér *Hauser*, de Wädensweil (Zurich), conseiller d'état ;
- Vice-président : » Martin *Birmann*, de Rünenburg, président du grand conseil, à Liestal ;
- Scrutateurs : » Jean-Jacques *Hohl*, de Heiden, président de la cour suprême, à Hérisau ;
- » Joseph *Chappex*, de Massongex, conseiller d'état, à Sion.
- 

**Extrait des délibérations du conseil fédéral.**

(Du 18 juin 1883.)

Les personnes dont les noms suivent ont été promues dans le corps d'officiers des troupes d'administration, savoir :

1. *Capitaines.*

- MM. Bell, Edouard, à St-Gall, premier-lieutenant.  
 Amiguet, Justin, à Berne, »  
 Ryser, Hans, à Bienne, »

2. *Premier-lieutenant.*

- M. Jordi, Emile, à Berne, lieutenant.
- 

M. Frédéric Lotz, à Bâle, major du génie, a été promu au grade de lieutenant-colonel dans ce corps.

---

## **Assemblée fédérale.**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1883
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	33
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	23.06.1883
Date	
Data	
Seite	185-189
Page	
Pagina	
Ref. No	10 066 937

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.